

Réalisations récentes dans notre commune :



Installation de 12 nouvelles poubelles fournies gracieusement à la commune.

Elles ont été implantées aux endroits « stratégiques » de notre village.

Réalisation d'un chemin piétonnier sur le parking du collège

Merci aux usagers VL et PL du parking de ne pas stationner sur ce couloir et de respecter les emplacements.



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Octobre 2022 *** N° 23 *****

Parking du cabinet médical situé au 5 rue Basse Boulogne.

Il peut accueillir 25 véhicules et permettra de désengorger la Grand Place. Un massif sera créé en fond de parking afin d'y planter des végétaux.

Pas de marquage au sol pour l'instant dans l'attente de la stabilisation des matériaux. Merci de privilégier le stationnement en épi.



Installation du 3^{ème} calvaire.



1947



Démontage du calvaire de 2001



2022

La colline de notre commune, après 7 semaines de travaux, a retrouvé le calvaire qui la décorait depuis 1947. Merci à Monsieur Demailly, constructeur de la croix en métal thermolaqué, aux agents du service technique et aux bénévoles pour leur aide. Après la Vierge et la source Saint Pierre, c'est le troisième élément de notre patrimoine qui est restauré.

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} septembre 2022 à 19h30

1/ DELIBERATION

Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT, notamment la partie concernant la commune de Pas-en-Artois.

Le transfert de charges est le suivant : Une charge d'investissement pour l'assainissement collectif transférée à la communauté de communes de 4 966 € pour 2022.

Soit un versement de 106 510 € en attribution de compensation de fonctionnement à la commune de Pas-en-Artois (article 739211) et une attribution de compensation négative en section d'investissement de 4 966 € pour 2022 (art 13146).

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'approuver le rapport annuel de la commission et d'accepter les conditions de répartition des charges.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT et acceptent les conditions de répartition des charges.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération du 02 décembre 2021, notamment en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères.

Aucune modification des tarifs de location de la salle polyvalente :

Rappel des tarifs :

Salle et Buvette	Locataire domicilié à Pas		Autre locataire	
	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour
<i>Semaine</i>	60,00 €	30,00€	120,00€	60,00€
<i>Samedi-Dimanche</i>	140,00€	70,00€	265,00€	132,50€
<i>Conférence</i>	50,00€		100,00€	

Tarifification pour les associations : Les associations regroupant des habitants de la commune ou d'intérêt général pour les administrés, bénéficient de la gratuité pour leurs activités sans but lucratif mais demeurent responsables de toute détérioration.

Pour les associations du village, la 1^{ère} location (à but lucratif) de l'année est gratuite. Les autres manifestations sont payantes (tarif ci-dessus).

Gestion des déchets non recyclables :

Un supplément de 15 euros sera demandé aux locataires (y compris les associations) pour le traitement des ordures ménagères sauf s'ils emportent les déchets non recyclables résultant de la location.

Gestion des déchets recyclables :

Un chèque de caution de 50 € sera demandé à la signature du contrat. Il sera rendu au retour des clés si les déchets recyclables sont correctement triés et mis dans les sacs transparents (emballages plastiques, boîtes en métal, plastiques non souillés) ou dans les containers « verre » pour les bouteilles en verre et « carton » pour les cartons dépliés et cartonnettes. Les agents du service technique videront lesdits containers et vérifieront le contenu des sacs transparents.

Après en avoir délibéré, la proposition de M. le Maire est acceptée à l'unanimité.

2/ DEVIS

Filet pare-ballon :

M. le Maire informe l'assemblée que le filet pare-ballon installé sur le terrain du jeu de paume jouxtant la propriété d'un voisin, M. LEDRU C., est en très mauvais état et n'arrête plus les ballons qui se retrouvent dans le jardin dudit voisin. Un devis a été demandé pour un filet de 30,50 m de longueur sur 4,10 m de hauteur auprès de la Société ALTRAD MEFRAN. Il s'élève à la somme de 361,00 euros HT soit 433,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, ce devis est accepté à l'unanimité.

Ligne de vie (chantier « Eglise »)

Lors de la réunion du 31 août 2022, Madame T'Kint, architecte en charge du dossier de notre église a demandé que soit installé au-dessus de la nef un cheminement en bastinges ainsi qu'une ligne de vie afin de permettre une inspection en toute sécurité de la charpente.

Un devis a été demandé à la société KAEFER WANNER à Templemars. Il s'élève à la somme de 1 508,00 € HT soit 1 809,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, ce devis est accepté à l'unanimité. Il sera payé en investissement à l'article 2188.

Clôture de l'extension de cimetière :

M. le Maire informe l'assemblée que la loi impose aux communes de clôturer les cimetières (Article R.2223-2 CGCT). Il conviendra donc de clôturer l'extension du cimetière par une clôture rigide identique à celle édifiée en 2019. Un devis a été demandé aux Établissements GOSSET à Avesnes-le-Comte. Il s'élève à la somme de

2 932,08 € HT soit 3 518,50 € TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité.

Une reconnaissance des limites sera effectuée avec le voisin, Monsieur J. FOURNIER par rapport aux bornes existantes. La clôture sera la propriété de la commune et elle sera édifiée par les agents du service technique.

Une haie végétalisée sera plantée derrière la clôture.

Tables pour la salle de l'Abreuvoir :

M. le Maire présente les tarifs de la société JPP. La décision sera prise lors de la prochaine séance car il est envisagé de revoir la réglementation de la location de cette salle comme annoncé dans l'info n° 18 (Conseil Municipal du 17 mars 2022).

3/ DOSSIERS EN COURS :

Frais de fonctionnement des écoles :

M. le Maire présente à l'assemblée l'état des dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2021/2022. La part qui reste à la charge de la commune de Pas-en-Artois est de 61 915,94 €. De cette base sera calculé le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école « La Providence » lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Statuts du SIVU :

M. le Maire fait part de la volonté de plusieurs communes rattachées aux écoles de Pas-en-Artois de faire réaliser une étude afin de connaître le montant des travaux qui seront à faire réaliser par le SIVU.

Le Conseil Municipal souhaite que les frais de cette étude soient à la charge des communes demandeuses.

Aire de jeux :

La décision est reportée à une prochaine séance, une demande de subvention DETR pouvant peut-être être demandée.

Dojo :

La construction du dojo (extension de la salle de sport) a été actée par la majorité des communes membres du SIVOM. Les travaux devraient débuter en 2023.

Colis des Aînés :

Il sera accordé aux personnes âgées de 75 ans et plus soit 105 personnes (dont 3 en établissements hospitaliers).

La distribution sera assurée le vendredi 23 décembre à partir de 10h00 par MM. Claudine MENARD, Emilie BOROWIAK, Jean-Claude PONTHEU, Didier GRANDHOMME et Frédéric BOUTHORS.

4/ DIVERS

Éclairage public

Considérant la future hausse importante du coût des énergies, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et afin de réaliser des économies, décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2022, l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h00 à 5h00, excepté pour les nuits de Noël et de Nouvel An.

Il sera demandé aux présidents des associations (Salle de l'Abreuvoir, vestiaire et stade de football) et aux utilisateurs des bâtiments communaux (écoles, mairie, bibliothèque, salle polyvalente, ...) de veiller à bien éteindre l'éclairage et à baisser le chauffage à la fin de l'occupation de ces locaux.

Une étude sera faite pour remplacer progressivement l'éclairage des bâtiments communaux par des équipements à LED.**Conseil Municipal Jeunes**

Après avoir écouté l'exposé de Mme Emilie BOROWIAK, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un « Conseil Municipal Jeunes ».

Mme Emilie BOROWIAK et M. Gilbert COTTIN sont chargés de la mise en place de ce conseil (formalités, buts, composition, ...).

Cabinet médical

M. le Maire rend compte de la réunion qu'il a eue avec les professionnels de la santé exerçant sur la commune. Ceux-ci lui ont fait part de leur inquiétude à propos du départ en retraite des médecins de Mondicourt et Saulty. Ils souhaitent qu'au moins un nouveau médecin vienne épauler Mme Anne DELMOTTE et, dans cette éventualité, se demandent comment la commune pourrait l'accueillir.

M. le Maire expose à l'assemblée que trois pistes sont envisageables :

A très court terme (quelques semaines), location d'un local appartenant à M. BONNART Didier. Cette piste n'est pas exploitable à ce jour du fait de la non-présence d'un deuxième médecin.

A moyen terme (dans les mois à venir), location d'un ou deux bungalows auprès d'une société si arrivée d'un médecin.

A long terme (1 an...), mise à disposition du local du Comité des Fêtes (à côté du cabinet médical). Un contact a déjà été pris avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et il serait possible d'y créer un local pouvant accueillir 2 cellules et même d'y ajouter un sas communicant une extension à l'arrière.

Une étude de faisabilité par l'agence d'architectes AEDIFI est en cours. Cette agence a été missionnée par la Communauté de Communes.

Stationnement des poids lourds rue du Châtelet

Suite à de nombreuses plaintes et à l'intervention des services de la Gendarmerie, M. le Maire évoque le stationnement des poids lourds sur le parking face au collège, notamment pendant les horaires de classe. Différentes pistes seront examinées à la prochaine réunion du conseil municipal. Il est rappelé aux poids lourds l'interdiction de stationner sur les trottoirs (période hivernale).

Agent recenseur

M. Marc François informe l'assemblée que pour l'instant une seule personne s'est montrée intéressée. Il manque donc encore un agent recenseur.

Médiathèque :

La médiathèque est passée au numérique depuis le 21 septembre. En plus des services habituels (emprunts de livres, BD, magazines, CD), il vous est désormais possible de vous inscrire pour bénéficier de la bibliothèque numérique du département du Pas-de-Calais.

Avec ce service, vous pouvez lire chez vous sur votre tablette, liseuse ou ordinateur jusqu'à 10 livres par mois, des BD, lire la presse quotidienne (La Voix du Nord, le Courrier Picard, ...) ou des magazines (Sports, voitures, santé, cuisine, célébrités, mode, ...), vous former (Cours de langue, de musique, d'informatique, soutien scolaire, ...) écouter de la musique, regarder des films, des pièces de théâtre, des documentaires, tout cela gratuitement. Alors n'hésitez pas ! Rapprochez-vous de la bibliothécaire.

Balayage du fil d'eau

Un balayage et désherbage par l'entreprise DUFOUR mandaté par la Communauté de Communes aura lieu le **jeudi 03 novembre à partir de 8h00**. Il vous est demandé de ne pas garer vos véhicules à cheval sur le trottoir et la route, faute de quoi, ce sera à vous de nettoyer le fil d'eau.

Etat Civil

Bienvenue à Dixie VERQUERRE-BRUHIER née le 03 septembre, fille de Vincent VERQUERRE et de Marine BRUHIER.

Tous nos vœux de bonheur à Bruno EL-BOUR et Virginie LELOIR mariés le 10 septembre.

Nous saluons la mémoire de Marcelline dit Micheline CRESSON-JOVINEL décédée le 08 octobre.

Théâtre :

L'Association « Sources et Colline » vous invitent à assister à la pièce de théâtre « FALLAIT PAS LES AGACER » qui sera donnée le samedi 19 novembre dans la salle polyvalente.

Réservations en mairie le samedi 5 novembre de 10h00 à 12h00.

Tarif : 5 €. Plus d'informations au 07 60 33 62 32

Pour les retardataires, possibilité de prendre des entrées le 19 novembre à 20h15. Buvette et vente de gaufres sur place. Venez nombreux.

